PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE DE L'ANNÉE 2025 TENUE EXCEPTIONNELLEMENT (SINISTRE PAR L'EAU) À LA SALLE DU SOUS-SOL DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ACTON VALE AU 1093, RUE SAINT-ANDRÉ, ACTON VALE, À 19H30.

PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

et les conseillers suivants :

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,
M. Kaven Delarosbil, maire par intérim de Saint-Nazaire-d'Acton,
M. Benoit Fournier, maire de Béthanie,
M. Robert Leclerc, maire d'Upton,
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine,

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

Également présents :

Mme Chantal Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière
M. Serge Dupont, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement

1. SÉANCE ORDINAIRE – OUVERTURE

Monsieur le préfet, Jean-Marie Laplante, ouvre la séance à 19h30. Il remercie les membres élus d'être présents à cette assemblée du conseil de la MRC d'Acton.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-172 Il est proposé par M. Kaven Delarosbil
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

1. SÉANCE ORDINAIRE – OUVERTURE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2025

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

5. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR ET DU RAPPORT FINANCIER 2024

6. TRANSFERT DE FONDS

7. LISTE DES COMPTES

8. COURS D'EAU
   - 8.1 Rapport des travaux – Réception partielle
     - 8.1.1 Branche 1 du cours d'eau Guilbert-Champagne – Entretien – Acton Vale
     - 8.1.2 Cours d'eau Mandeville-Tessier – Entretien – Acton Vale
   - 8.2 Branche 1 du cours d'eau Guilbert-Champagne – Projet de bonification – Offre de service de la CDRN
   - 8.3 Approbation de la personne désignée et de son substitut – Roxton Falls

9. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »

10. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
    - 10.1 Aménagement du territoire
      - 10.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme
    - 10.2 Développement économique et local
      - 10.2.1 Communications – Affiches de bienvenue aux entrées de la MRC d'Acton
      - 10.2.2 Adoption du contenu de la politique d'accueil et d'intégration des personnes issues de l'immigration

11. SÉCURITÉ INCENDIE

12. RESSOURCES HUMAINES

13. OMNIBUS RÉGION D'ACTON
    - 13.1 Transport adapté – Demande d'aide financière 2025-2027
    - 13.2 Transport collectif

14. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES

15. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

16. CORRESPONDANCE

17. VARIA

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2025

2025-173 Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2025 soit adopté tel que présenté.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

5. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR ET DU RAPPORT FINANCIER 2024

Monsieur Jean-Yves Trottier, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) dépose et présente le rapport de l'auditeur ainsi que le rapport financier de la MRC pour l'année financière 2024.

6. TRANSFERT DE FONDS

La liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée est distribuée aux membres du Conseil.

7. LISTE DES COMPTES

7.1 Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

7.2 Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01

2025-174 Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme si au long récité.

COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL	
Comptes payés	27 448,75 $
Comptes à payer	153 353,62 $
Salaires et contributions de l'employeur	153 212,06 $
Total	**334 014,43 $**
RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01	
Comptes payés	5 705,58 $
Comptes à payer	10 914,99 $
Total	**16 620,57 $**

8. COURS D'EAU

8.1 Rapport des travaux – Réception partielle

8.1.1 Branche 1 du cours d'eau Guilbert-Champagne – Entretien – Acton Vale

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dans la Branche 1 du cours d'eau Guilbert-Champagne à Acton Vale sont complétés partiellement ;

ATTENDU QU'ALPG consultants Inc. recommande le paiement des factures tout en retenant un montant équivalent à 10 % du montant total des factures pour travaux à compléter et à des fins de garantie ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-175 Il est proposé par M. Kaven Delarosbil
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à Excavation Infraplus inc. la somme de 23 080,32 $. La somme conséquemment retenue pour les travaux à compléter ultérieurement et pour fins de garantie est de 2 564,48 $, soit 10 % du montant total des factures.

8.1.2 Cours d'eau Mandeville-Tessier – Entretien – Acton Vale

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dans le cours Mandeville-Tessier à Acton Vale sont complétés partiellement ;

ATTENDU QU'ALPG consultants Inc. recommande le paiement des factures tout en retenant un montant équivalent à 10 % du montant total des factures pour travaux à compléter et à des fins de garantie ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-176 Il est proposé par M. Benoit Fournier
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à Excavation Infraplus inc. la somme de 21 641,58 $. La somme conséquemment retenue pour les travaux à compléter ultérieurement et pour fins de garantie est de 2 404,62 $, soit 10 % du montant total des factures.

8.2 Branche 1 du cours d'eau Guilbert-Champagne – Projet de bonification – Offre de service de la CDRN

ATTENDU la récurrence d'entretien de la Branche 1 du cours d'eau Guilbert Champagne ;

ATTENDU la recommandation d'ALPG de procéder à la plantation d'arbustes dans les talus du cours d'eau en amont de la route MacDonald ;

ATTENDU QUE la Ville d'Acton Vale accepte de fournir de la main-d'œuvre pour permettre la mise en œuvre de ce projet de bonification des travaux d'entretien ;

ATTENDU l'offre de services de la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-177 Il est proposé par M. Benoit Fournier
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat de plantation d'arbustes sur une longueur approximative de 1100 m en rive de la Branche 1 du cours d'eau Guilbert-Champagne à la Corporation de développement de la rivière Noire conformément à l'offre de service datée du 5 septembre 2025 pour un montant de 11 770 $. Cette dépense sera prise à même les sommes reçues dans le cadre du volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR).

8.3 Approbation de la personne désignée et de son substitut – Roxton Falls

2025-178 Il est proposé par M. Kaven Delarosbil
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la nomination de monsieur Marc-André Cabana à titre de personne désignée et de monsieur Marcel Desroches à titre de substitut à la personne désignée de la Municipalité de Roxton Falls, conformément aux ententes relatives à la gestion des cours d'eau intervenue entre la MRC et les municipalités locales.

9. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

10. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

10.1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

10.1.1 Analyse de la conformité de règlements d'urbanisme

10.1.1.1 Analyse de la conformité du règlement numéro 398-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 254-02 de la Municipalité de Sainte-Christine

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 398-2025 modifiant son règlement de zonage numéro 254-02 ;

ATTENDU QUE le directeur du service de l'aménagement de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-179 Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Jean-Marc Ménard, appuyé par monsieur Benoit Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 398-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 254-02 de la Municipalité de Sainte-Christine soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

10.1.1.2 Analyse de la conformité du règlement numéro 656-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 656-2025 modifiant son règlement de zonage numéro 03-468 ;

ATTENDU QUE le directeur du service de l'aménagement de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-180 Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Jean-Marc Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 656-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

10.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL

10.2.1 Communications – Affiches de bienvenue aux entrées de la MRC d'Acton

2025-181 Il est proposé par M. Kaven Delarosbil
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense maximale de 15 000 $, taxes en sus, à Sercost, afin de rénover les affiches aux entrées de la MRC.

10.2.2 Adoption du contenu de la politique d'accueil et d'intégration des personnes issues de l'immigration

ATTENDU QUE forte de son esprit communautaire et de l'accueil chaleureux de sa population, la MRC d'Acton propose une qualité de vie enviable, enrichie par une offre diversifiée d'activités culturelles, sportives et sociales ;

ATTENDU QUE consciente de son potentiel d'attraction dans le contexte de la régionalisation de l'immigration, la MRC d'Acton souhaite aller au-delà d'une simple gestion du phénomène migratoire ;

ATTENDU QUE la MRC aspire à poser des actions concrètes, structurées et durables pour accueillir, intégrer, faire participer et retenir les personnes immigrantes, en tenant compte des réalités actuelles et des besoins émergents ;

ATTENDU QUE la MRC a créé un comité de pilotage chargé d'élaborer une politique en matière d'immigration ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-182 Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Benoit Fournier
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le contenu de la politique d'accueil et d'intégration des personnes issues de l'immigration tel que présenté séance tenante.

11. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

12. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

13. OMNIBUS RÉGION D'ACTON

13.1 Transport adapté – Demande d'aide financière 2025-2027

ATTENDU QUE le Programme de soutien au transport adapté 2025-2027 – Volet 1 exige l'adoption d'une résolution contenant les informations nécessaires pour que le ministère des Transports et de la Mobilité durable puisse prendre une décision ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ensemble des documents requis par le ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-183 Il est proposé par M. Kaven Delarosbil
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'accepter que la MRC d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le service de transport adapté en 2025-2026-2027 ;

2. De confirmer au ministère des Transports et de la Mobilité durable que l'offre de service en transport adapté respecte les exigences minimales établies relatives aux plages horaires et aux déplacements vers les territoires limitrophes ;

3. De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'octroi d'une contribution financière de base, dans le cadre du Programme de soutien au transport adapté – Volet 1, qui s'élève à 152 456 $ pour l'année 2025, à 152 456 $ pour l'année 2026 et à 152 456 $ pour l'année 2027 ;

4. D'ajouter à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour les longues courses, le cas échéant ;

5. D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution ;

6. De transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

13.2 Transport collectif en milieu rural

ATTENDU QUE le service de transport collectif régional pour la MRC d'Acton a débuté en 2005 ;

ATTENDU QUE l'organisme mandaté par la MRC pour offrir ce service est Omnibus Région d'Acton ;

ATTENDU QUE la continuité de ce service est importante et nécessaire pour notre région ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-184 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'adopter le rapport d'exploitation de l'année 2024 du transport collectif en milieu rural présenté et déposé séance tenante ;

2. D'adopter les états financiers au 31 décembre 2024 d'Omnibus Région d'Acton ;

3. D'adopter le Plan de développement du transport collectif en milieu rural, tel que révisé et mis à jour le 1er septembre 2025 par Omnibus Région d'Acton, incluant une stratégie d'utilisation des surplus accumulés attribuables au ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

4. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document relatif au transport collectif et à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable tous les documents requis.

14. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

15. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

16. CORRESPONDANCE

16.1 Offre de services du Cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L.

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la MRC une offre de services professionnels pour l'année 2026 ;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la MRC ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-185 Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Kaven Delarosbil
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. pour l'année 2026.

16.2 Semaine québécoise de réduction des déchets 2025 - Proclamation

ATTENDU QUE l'édition 2025 de « La Semaine québécoise de réduction des déchets » se déroulera cette année du 20 au 26 octobre sous le thème « Consommer moins, mais mieux » ;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant ;

ATTENDU QU'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-186 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. Que le conseil de la MRC d'Acton proclame la semaine du 20 au 26 octobre 2025 « La Semaine québécoise de réduction des déchets » ;

2. Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine dédiée à la réduction des déchets pour poser un geste concret afin de réduire davantage la quantité de déchets qu'ils produisent quotidiennement.

17. <u>VARIA</u>

17.1 PRMHH – Proposition de projet de la CDRN et du CSLC de Saint-Nazaire-d'Acton

ATTENDU QUE le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 1er janvier 2024 ;

ATTENDU QU'au plan d'action du PRMHH, il est prévu de « mesurer une augmentation de la biodiversité dans 1 km de bandes riveraines annuellement à partir de 2023 » ;

ATTENDU QUE la CDRN a déposé à la MRC, le 9 septembre 2025, la proposition de projet « Aménagement de bandes riveraines diversifiées en espèces végétales à Saint-Nazaire-d'Acton » ;

ATTENDU QUE le projet sera réalisé en partenariat participatif avec le Comité sports, loisirs, culture (CSLC) de Saint-Nazaire-d'Acton et en partenariat financier (2 000 $) avec la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-187 Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de projet « Aménagement de bandes riveraines diversifiées en espèces végétales à Saint-Nazaire-d'Acton », telle que déposée par la CDRN, pour une somme de 3 375 $.

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-188 Il est proposé par M. Kaven Delarosbil
Appuyé par M. Benoit Fournier
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance.

Signé

Jean-Marie Laplante,
Préfet.

Signé

Chantal Lavigne,
Directrice générale et
Greffière-trésorière.